

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>40</b>
<b>Présents</b>	<b>28</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>
<b>Votants</b>	<b>29</b>
<b>Exprimés</b>	<b>29</b>
<b>Pour</b>	<b>29</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20240327-DEL-2024-14-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2024  
Date de réception préfecture : 29/03/2024



## EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mars le Comité Syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf, sous la présidence de **Sébastien MOREAU**, Président.

Date de la convocation : 15 mars 2024

### MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE PRÉSENTS :

**Marie-Sophie AUBERGER - Dominique BAUDEMONT - Michelle BESNIER représentée par Marc CHAMPAUD**  
**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Joël FORESTIER représenté par Monique LAFARGE - Franck FOUR représenté par Micheline DE CUYPER - Claudine GIRAUD - Michaël KAPSTEIN**  
**Philippe LAMARGOT - Henri LAVAUD - Hubert LEHMANN - Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD**  
**Sébastien MOREAU - Jean-Pierre NEXON représenté par Carole BEN TOUMIA - Laurent PAQUET - Philippe RAIGNÉ - Aurélie RÉMÉNIÉRAS - Françoise RIVET - Josiane ROUCHUT - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Dominique TALABOT - Michel THEYS - Guy TOUZET - Sébastien VINCENT.**

### MEMBRES AYANT DONNÉ POUVOIR :

**Patrick BRUN** à *Philippe SIMON* - **Christian LEBLANC** à *Laurent PAQUET*.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

### **DÉLIBÉRATION N° 2024-14**

### OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-14 relatif à la désignation d'un président autre que le Président pour présider lors du vote du compte administratif,

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil syndical qu'il ne peut pas prendre part au vote du Compte administratif du Budget principal. Il propose donc de désigner un président pour présider la séance lors de ce point spécifique de l'ordre du jour.

Monsieur Laurent PAQUET, Vice-Président du PETR est désigné Président de séance et présente le compte administratif 2023 du Budget principal, lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENTS
Résultats reportés		34 548,11 €		61 207,23 €		95 755,34 €
Opérations de l'exercice	550 702,70 €	500 747,32 €	5 550,00 €	4 045,08 €	556 252,70 €	504 792,40 €
<b>TOTAUX</b>	<b>550 702,70 €</b>	<b>535 295,43 €</b>	<b>5 550,00 €</b>	<b>65 252,31 €</b>	<b>556 252,70 €</b>	<b>600 547,74 €</b>
Résultats de clôture		- 15 407,27 €		59 702,31 €		44 295,04 €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>- 15 407,27 €</b>	<b>5 550,00 €</b>	<b>65 252,31 €</b>	<b>5 550,00 €</b>	<b>49 845,04 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>- 15 407,27 €</b>		<b>59 702,31 €</b>		<b>44 295,04 €</b>

Monsieur Laurent PAQUET précise que le Compte Administratif 2023 du Budget principal tel que présenté est conforme dans ses écritures au Compte de Gestion 2023 établi par Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Léonard-de-Noblat.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical, à l'unanimité :

- adoptent le Compte Administratif 2023 du Budget principal,
- reconnaissent la sincérité des restes à réaliser 2023,
- arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Sébastien MOREAU**

